

Le délégué lycéen

Etre délégué de classe, c'est...

- Etre le porte-parole de la classe au sein de l'établissement
- Etre un interlocuteur pour ses camarades et les personnels de l'établissement
- Siéger en conseil de classe, une fois par trimestre
- Siéger en Assemblée Générale des Délégués
- Pouvoir être candidat aux élections de représentants des élèves au Conseil de Discipline

Les qualités attendues et requises :

- Représenter TOUTE la classe, et défendre l'avis majoritaire (et pas son opinion personnelle)
- Savoir se positionner en médiateur entre ses camarades et les autres membres de la communauté éducative
- Etre à l'écoute de ses camarades, leurs préoccupations et difficultés

Etre éco-délégué de la classe, c'est...

- Etre un élève respectueux de l'environnement et montrer l'exemple
- Sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique
- Etre force de proposition

Etre éco-délégué de l'établissement, c'est...

- Identifier les actions et les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promouvoir une action sur le territoire environnant de l'établissement

Organigramme des instances lycéennes

Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

Présidé par le chef d'établissement, composé de 20 membres dont **10 représentants élèves** (et leurs suppléants) et 2 éco-délégués

Les membres élèves sont renouvelés au moins de moitié chaque année, ils sont élus pour deux ans par tous les élèves du lycée. **Tous les élèves de l'établissement peuvent se porter candidats.**

Chaque candidature comporte le nom d'un titulaire et celui de son suppléant. Si le titulaire est en terminale, 2e année de BTS ou de classe prépa, le suppléant doit être inscrit dans une année inférieure.

La parité est fortement encouragée, ainsi que la représentation de l'ensemble des filières

Missions : formuler des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne, mettre en place des projets pour les élèves

Conseil d'Administration

5 sièges élèves (dont 1 siège réservé aux étudiants post-Bac)

Les 4 représentants des élèves au CA sont élus par les délégués de classe et élus CVL titulaires, parmi les membres CVL (titulaires et suppléants)

Le représentant post-Bac est élu par et parmi les délégués de ces classes

Missions : représenter les élèves et leurs intérêts lors du Conseil d'Administration où sont prises les décisions importantes de l'établissement

Conseil de discipline

3 sièges élèves

Les représentants des élèves au CD sont élus par et parmi l'ensemble des délégués de classe

Missions : représenter les élèves de l'établissement lors du Conseil de Discipline, pour que les sanctions prises entrent dans le cadre d'une démarche éducative, afin qu'elles fassent sens